

Discrimination et répression syndicale dans le groupe Capgemini



Comme dans beaucoup d'entreprises, malheureusement, cela fait déjà plusieurs mois et parfois même plusieurs années que nous constatons des comportements du management des entreprises du groupe Capgemini, à l'encontre de certain-e-s de nos militant-e-s, que nous pourrions qualifier de discrimination syndicale.

En 2015, ces situations se sont considérablement aggravées et c'est par un courrier officiel envoyé le 21 octobre dernier à la direction de l'UES Capgemini et au PDG du groupe Capgemini, Paul Hermelin, que nous avons alerté une dernière fois sur la situation que vivent plusieurs de nos élu-e-s et mandaté-e-s CGT Capgemini.

- Mise à l'isolement, stigmatisation de la part du management vis à vis des autres salarié-e-s
- Justification de licenciements en invoquant que les salarié-e-s n'auraient pas dû choisir un DP CGT pour les assister
- Volonté de « recadrage » de militant-e-s CGT... « On va lui expliquer la vie... » (extrait d'un échange mail entre une RH et le manager parlant d'une de nos militantes qui a lancé un droit d'alerte DP)
- Retenues sur salaires pour des jours d'absence prétendues injustifiées lorsqu'ils sont en activité syndicale sur leur crédit d'heures de délégation
- Refus de prise en charge des frais de déplacements dus aux activités de représentant du personnel
- Mise à l'écart de l'activité professionnelle, inter-contrat prolongé sur plusieurs années sans contact avec aucune hiérarchie ni structure commerciale
- Aucune augmentation de salaire depuis plusieurs années
- Dénigrement public en réunion d'équipe
- - etc...

Dans notre dernier courrier nous avons demandé à la direction de prendre ses responsabilités et de faire cesser ces comportements destructeurs en termes de santé des salarié-e-s mandaté-e-s, précisant que nous étions ouverts au dialogue pour trouver une solution concertée à toutes ces situations.

Ce courrier est resté lettre morte, pire, la réponse apportée est brutale et directe : **Deux délégué-e-s du personnel CGT de la société SOGETI France sont visés par des procédures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.** Ces procédures ont été lancées **en décembre juste avant les fêtes de fin d'année**, voire même la dernière semaine de décembre, ne laissant pas le temps à nos camarades d'organiser leur défense.

Bien sur aucun motif n'est invoqué dans les courriers de convocation à leurs entretiens préalables, ce qui ne laisse pas la possibilité de respecter les droits de la défense et de préparer leur entretien. L'un de nos camarades est de plus en arrêt maladie depuis le 21 décembre 2015, et convoqué pendant son arrêt maladie le 5 janvier, auquel il n'a pu se rendre.

Ces agissements doivent cesser. Il est temps que la vérité sorte au grand jour sur les méthodes odieuses pratiquées par le management du groupe Capgemini vis à vis des représentants du personnel de certaines organisations syndicales, dont bien sûr la CGT.

S'attaquer à un-e militant-e CGT c'est s'attaquer à toute la CGT, mais c'est surtout s'attaquer à tou-te-s les salarié-e-s de l'entreprise en mettant en péril les remparts qui les protègent.

La CGT Capgemini appelle à la grève le jeudi 14 janvier et le mardi 19 janvier pour faire cesser ces méthodes de management inadmissibles pratiquées dans notre entreprise et exiger l'arrêt immédiat des procédures en cours à l'encontre de nos deux camarades.

Un rassemblement est prévu le jeudi 14 janvier de 10h00 à 14h00 devant les locaux Sogeti France à Villeurbanne et le 19 janvier à partir de 11h00 devant le site de Capgemini Saint Cloud.